

Interpellation de M. Norré : Les initiatives de la commune en vue du Championnat d'Europe de football 2020.

M. Norré regrette que la commune n'ait rien organisé à l'occasion de la Coupe du monde de football 2018.

Il estime que c'est un mauvais signal à l'égard de la jeunesse ucquoise car une initiative de la commune dans le cadre de cet événement sportif aurait permis de lutter contre le préjugé selon lequel Uccle est une commune plutôt vouée à une population âgée.

Dès lors, quelles seront les initiatives de la commune à l'occasion de l'Euro 2020 ?

M. Cools, sans avoir de position a priori, est quelque peu réservé à l'égard de la proposition de M. Norré, quoiqu'il soit lui aussi un amateur de football, car l'expérience du dernier Euro montre que ce type d'événement génère de réelles nuisances pour les riverains, et notamment pour les étudiants en période d'examens.

Il faut donc analyser la situation avec prudence avant de se lancer dans une éventuelle participation à cet événement.

Par ailleurs, certains lieux seraient peut-être plus appropriés que d'autres pour l'organisation d'une telle manifestation avec écran géant : l'hippodrome serait probablement un choix plus judicieux que la place de Saint-Job pour éviter les nuisances sonores.

M. Cohen partage tout à fait le point de vue de M. Cools. L'organisation de tels rassemblements pose des problèmes en termes de nuisances, de sécurité, etc. De plus, l'implication des forces de police et les opérations de nettoyage génèrent des coûts qui sont loin d'être négligeables.

M. le Bourgmestre répond que depuis plusieurs années, Uccle organise de nombreux événements sur son territoire : les 10 km d'Uccle, les Fêtes médiévales, Homborch en fête, Le Parvis fait son cinéma, etc. Ces manifestations, qui rencontrent un succès populaire, favorisent la convivialité.

La manifestation organisée sur la place de Saint-Job à l'occasion de la Coupe du monde de football 2014 a été couronnée de succès. Cependant, entre 2014 et 2018, la situation a changé, notamment sur le plan de la sécurité avec la menace terroriste, qui demeure présente même si elle est moins évoquée dans les médias. En 2018, le Collège a évoqué une éventuelle participation de la commune d'Uccle à cet événement et a jugé unanimement que ce ne serait pas raisonnable, eu égard aux problèmes logistiques complexes qui auraient été générés par la présence de plusieurs milliers de personnes.

Par ailleurs, M. le Bourgmestre rappelle que le dispositif de 2014 a été mis en place par une société privée, l'administration communale n'ayant pas vocation à être une « société d'événements », sans compter les énormes montants exigés pour les droits de retransmission sur écran géant.

De plus, il est sans doute préférable que les communes bruxelloises participent à tour de rôle à ce type d'événement, afin d'assurer un certain équilibre.

Cependant, si une agence privée sollicitait la commune pour l'Euro 2020, le Collège examinerait soigneusement la proposition, sans a priori, avec les forces de police et l'ensemble des acteurs communaux concernés.

M. Norré remercie le Collège pour son attitude ouverte à l'égard de sa suggestion.